

Enseignement morale et civique

La laïcité :

Evolution dans notre société

Questionnement : quels sont les principes et les conditions de la démocratie ?

Sommaire

Introduction

- I. La république est laïque**
- II. Diffusion de la laïcité à l'école**
- III. Efficacité de ce système mis en place**
- IV. Le gouvernement a-t-il un impact sur le respect de la laïcité en France**
- V. L'importance de la laïcité en France et de son respect**
- VI. Conclusion**

Introduction du thème

L'étymologie du mot laïcité : cela vient du grec, laos qui signifie l'unité d'une population.

"Le combat de la laïcité est compliqué, il réclame patience et pédagogie. Mais il n'est pas perdu d'avance." La laïcité est un principe de liberté, liberté de croire ou de ne pas croire. Elle est au

fondement de notre société et de notre école qui doit préserver les élèves de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux. Elle repose sur trois principes :

-**la liberté de conscience** et celle de **manifestar ses convictions** dans les limites du respect de l'ordre public,

-**l'égalité de tous devant la loi** quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

-**la séparation des institutions** publiques et des organisations religieuses. L'ordre politique est fondé sur la seule souveraineté du peuple des citoyens, et l'État (qui ne reconnaît et ne salarie aucun culte) ne régit pas le fonctionnement interne des organisations religieuses. De cette séparation se déduit la neutralité de l'État, des collectivités et des services publics, non de ses usagers.

Nous verrons comment elle a évolué dans notre société grâce à ces différents points:

La république est laïque, la diffusion de la laïcité à l'école, l'efficacité de ce système mis en place, le gouvernement a-t-il un impact sur le respect de la laïcité en France et enfin l'importance de la laïcité en France et de son respect. Cela nous permettra de répondre à notre questionnement: **quels sont les principes et les conditions de la démocratie ?**

I. La République est laïque

La **charte de la laïcité** à l'école a été émise pour le bien être de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Constituée avec un **langage accessible** à tous, cette Charte développe **les sens et enjeux** du principe de laïcité à l'École, et montre que son développement est en rapport avec les autres **valeurs et principes de la République**. Elle offre ainsi un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs, mission confiée à l'École par la Nation et réaffirmée dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de **l'École de la République du 8 juillet 2013**.

La Charte de la laïcité à l'École vise à réaffirmer l'importance de ce principe indissociable des **valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité** exprimées par la devise de la République française. La laïcité **souffre trop souvent de méconnaissance ou d'incompréhension**.

Ce texte nous aide à comprendre son importance, en tant que garant à la fois de la liberté individuelle et des valeurs partagées d'une société qui transcende et intègre ses différences pour **construire ensemble l'avenir**.

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

Logo of the Ministry of National Education (ministère de l'Éducation nationale).

La laïcité doit être comprise comme une **valeur positive d'émancipation, non comme une contrainte aux libertés individuelles**. Elle n'est jamais dirigée contre des individus ou des religions, mais elle assure un traitement égal à tous les étudiants et une dignité égale à tous les



citoyens. C'est une des conditions essentielles du **respect mutuel et de la fraternité**. Ce texte tente également de souligner le rôle de l'École dans la transmission du sens et des tenants de la laïcité. La **communication de ce principe** par l'École est essentielle pour permettre l'exercice de la citoyenneté et l'épanouissement personnel de chacun, dans le **respect de l'égalité des droits et des convictions**, et dans la conscience commune d'une situation commune. **La fraternité se partage autour des principes fondateurs de notre République**.

Dans les écoles publiques et les établissements d'enseignement secondaire, la Charte de la laïcité à l'école doit être clairement affichée. La propagation des valeurs et des principes de la République passe

également, dans tous les établissements d'enseignement, par **l'affichage ostensible des symboles du drapeau et de sa devise**, notamment la **Déclaration des droits des peuples et des citoyens du 26 août 1789**. La Charte de la laïcité dans les Écoles prend donc tout son sens, conformément à **l'article 3 de la loi du 8 juillet 2013, tel que codifié légalisé à l'article L. 11111 du code de l'éducation**, qui doit se faire en concertation avec les collectivités territoriales.

Dans toutes les écoles et tous les établissements d'enseignement, le présent règlement **s'accompagne d'une pédagogie de la laïcité** et des autres principes et valeurs de la République, notamment fondée sur la Charte de la laïcité à l'école et laisse à la communauté éducative le soin d'en tenir compte.

II. Diffusion de la laïcité à l'école

Affichage de la Charte

Dans les écoles et établissements d'enseignement du second degré publics, la Charte de la laïcité à l'École **est affichée de manière à être visible de tous dans les lieux d'accueil et de passage**. À cette effet, des affiches de grand format vous ont été envoyées afin d'être accessibles pour toutes les écoles et instituts. Ces affiches peuvent être aussi obtenues, au besoin, auprès des centres régionaux de documentation éducative (CRDP).

Il est préférable que l'affichage de la Charte de la laïcité à l'École dans les locaux scolaires revêt un caractère solennel et constitue un moment fort dans la vie des écoles et des établissements. Le texte de la Charte de la laïcité à l'École **devra être transmis au plus vite à la connaissance de l'ensemble des membres de la communauté éducative**. La priorité de cette transmissions revient aux chefs d'établissement et directeurs d'école d'assurer non seulement l'affichage, mais la **diffusion de cette Charte**, à l'ensemble de la communauté éducative, ainsi que des partenaires locaux de l'École, acteurs éducatifs et représentants associatifs. Leur rôle concernant la Charte et aussi de réfléchir avec l'ensemble des équipes pédagogiques aux **moyens de faire vivre la réflexion sur la laïcité** dans leur établissement. Les conseillers principaux d'éducation, les référents vie lycéenne et les professeurs

principaux donneront aux élèves les moyens de se saisir de ce texte et, par là, de participer **activement à la connaissance du principe de laïcité au sein de leur établissement scolaire.**

Diffusion et appropriation

Les moyens d'une **diffusion et d'une appropriation de la Charte** sont:

-La recommandation de joindre la Charte de la laïcité à l'École au règlement intérieur. Sa présentation aux parents lors des réunions annuelles de rentrée sera l'occasion, pour les directeurs/trices d'école et pour les chefs d'établissement, de faire connaître la Charte, de la faire comprendre et d'en assurer le respect.

-Dans les différentes instances des établissements scolaires (conseil d'école et conseil d'administration), la Charte de la laïcité nourrira les réflexions et les échanges propres à inspirer un axe du projet d'école ou d'établissement. Ses conditions d'utilisation à des fins pédagogiques feront l'objet de recommandations des commissions scolaires. Enfin, le conseil de la vie lycéenne et le conseil de la vie collégiale seront le moteur des actions visant à faire vivre la laïcité dans les établissements étudiants, ainsi que l'article 15 du chapitre Constitution les y invite.

Ressources pour une pédagogie de la Charte de la laïcité à l'École

L'indispensable maîtrise par les élèves des principes de laïcité et des valeurs qui fondent notre République nécessite une pédagogie qui les fasse connaître, comprendre et partager.

La Charte de la laïcité en est un vecteur privilégié, qu'elle soit étudiée dans le cadre de l'enseignement, notamment de l'instruction civique et morale, en civisme, instruction publique, Peuple, droit et société, depuis la rentrée 2015, en l'éducation morale et civique, dans les activités de classe ou encore telle qu'elle est mise en valeur dans le cadre des activités éducatives.

La Charte de la laïcité à l'école est élaborée dans le but d'en faciliter la pédagogie. Il expose dans un langage simple le sens du principe de laïcité, les règles qui en découlent et leur effet, et précise, pour l'entendement de chacun, les garanties qu'il apporte à l'exercice de la liberté, au respect de l'égalité, à la poursuite de la liberté. intérêt commun et fraternité.

Les cinq premiers articles rappellent les principes fondamentaux de la République sociale, démocratique et indivisible et le fondement solide que la

laïcité offre au développement de ces valeurs. Les dix articles suivants expliquent ce qu'est la laïcité à l'école, garantissant aux élèves l'accès à une culture commune et partagée. La neutralité du personnel et la laïcité des enseignements y ont trouvé écho, ainsi que les règles de vie respectueuses de la laïcité, dans les différents espaces des écoles publiques.

Outre le texte de la Charte, les documents proposent des pistes d'approfondissement précises et évolutives afin d'en faciliter la lecture et l'étude. Ces documents constituent les ressources que les collaborateurs peuvent accompagner dans sa mise en œuvre. Ils sont téléchargeables sur le site Éduscol et comportent un commentaire du préambule et de chacun des quinze articles de la Charte, un livret de références et de lettres d'entrée, enfin une consigne d'entrée programmatique à partir du mot clé. Au cours de l'année scolaire 2013-2014, le site Éduscol propose des ressources pédagogiques sur les enjeux de la laïcité.



Une laïcité bien
comprise

est une laïcité bien transmise

III. Efficacité de ce système mis en place

Comme toute règle **possédant un impact sur l'adaptation du comportement des individus**, cela risque de ne pas être respecté. Particulièrement quand cela concerne des religions, demandant d'être assidu, et fidèle envers celle que choisit l'individu.

Mais en tant que pays Laïque en France malgres les nombreux **droit de liberté et d'expression**, a l'école il semble indispensable que **tout le monde soit égal**, et que les **différentes religions ne crée pas de groupe, développement de discrimination des autres, ect...** C'est pour cela que la laïcité a été fortement **renforcée en 2005**.

Là où tout a commencé...

Le premier problème de laïcité dans les écoles a eu lieu **en 1989, le 6 octobre**, le proviseur d'un collège de Creil (département de l'Oise) a **refusé d'autoriser trois élèves musulmanes à porter le voile** à l'école. Le ministre de l'Éducation nationale, Lionel Jospin, a décidé de régler cette question par la concertation. Le 24 octobre, Guy Coq, membre du comité de rédaction du magazine Esprit, réfute l'argument de la différence culturelle à respecter est annoncé que le **maintien même de la tolérance** qui *"périrait si les diverses communautés religieuses entraient en compétition pour s'emparer de l'espace laïque de l'école, pour en briser l'unité, pour y manifester non pas l'esprit d'accueil pour chaque individu en lui-même, comme simple humain, mais le signe de la clôture de chaque communauté contre les autres"*.

"La République fut toujours un combat"; "L'école publique s'est imposée historiquement en France avec l'esprit de libre examen, contre la mainmise de l'Eglise sur l'éducation et l'esprit des enfants. Si d'autres formes d'obscurantisme se lèvent, l'esprit de libre examen reste aussi nécessaire aujourd'hui qu'hier à la République. Et par conséquent la laïcité".

Pour le président de SOS-Racisme, on paie là "l'absence d'une véritable politique d'intégration", et c'est au contraire l'exclusion des élèves voilées qui fait le lit de l'intégrisme. "C'est parce que nous sommes pour l'émancipation de la femme que nous pensons qu'il est plus que nécessaire, pour ces jeunes filles en particulier, d'aller à l'école de la République, celle dont nous contrôlons les enseignements. Car, insiste Harlem Désir, la laïcité, c'est d'abord et essentiellement la maîtrise par l'Etat, et lui seul, du contenu des programmes et de la formation de maîtres."



Du point de vue de l'école public cela est considéré comme **irrespectueux et inadapté**, le choix de respecter cette laïcité **fait partie intégrante du moyen d'intégration républicaine**. Permettant d'**éviter la compétition entre les diverses communautés religieuses** pour s'emparer de l'espace laïque de l'école, pour en briser l'unité, pour y manifester non pas l'esprit d'accueil pour chaque individu en lui-même, comme simple humain, mais le signe de la clôture de chaque communauté contre les autres. Cette **éducation est au fondement de notre société** et de notre école qui doit préserver les élèves de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux.

Charlie Hebdo : Caricature

Charlie Hebdo est un journal hebdomadaire satirique français fondé en 1970. Il laisse beaucoup de place à l'illustration, notamment aux **caricatures politiques**, et il pratique également le journalisme d'investigation en publiant des articles reportage à l'étranger ou sur les terrains les plus divers : **sectes, religions, extrême droite, Islam, politique, culture**.

L'attentat de Charlie Hebdo était un attentat terroriste islamique contre le journal satirique Charlie Hebdo le 7 janvier 2015 à Paris, date de sa **publication 1177**. Il s'agit du premier et du plus meurtrier des trois attentats de janvier 2015 en France. **Charlie Hebdo fait fréquemment l'objet de menaces et de poursuites judiciaires**, notamment de la part du monde politique, notamment de l'extrême droite. Le journal, avec sa ligne ouvertement athée et anti-ecclesiastique, n'a cessé de faire des critiques à l'encontre de la religion, en particulier des fondamentalistes religieux, l'un de ses favoris, ce qui l'a rendu controversé et a subi de nombreux procès, notamment intentés par des associations chrétiennes et musulmanes.



Le drame de Samuel Paty

Le vendredi 16 octobre 2020 Samuel Paty, **un professeur** d'histoire du collège de Bois d'Aulne, se fait assassiner par un jeune tchechene de 18 ans en pleine rue. Il avait à ce moment-là 47 ans et était père de famille.

Le professeur aurait lors d'un cours d'enseignement moral et civique présenté et décrit **une caricature du prophète Mahomet nu** et aurait demandé aux élèves musulmans de sortir de la classe face à ces images choquantes. Ceci dans l'unique **but de ne pas choquer ses élèves qui pourraient être offensés** par cette caricature. Suite à ces événements une jeune fille musulmane aurait rapporté à son père l'indignation qu'elle aurait ressentie face à ce manque de respect. Un message plein d'animosité suivi rapidement. Le père, scandalisé, poste une publication sur facebook traitant le professeur de malade et d'incompétent. Dans son message, il incite toute personne à le suivre et à militer pour le renvoi de Samuel Paty. C'est à Évreux, à environ 80 kilomètres de Conflans-Ste-Honorine que l'assassin Abdouallakh Anzorov tombe sur l'affaire de Samuel Paty à cause des discriminations menées par les parents d'élèves. Il **souhaite rendre justice à sa religion** et se rend le vendredi 16 sur les lieux. Ne connaissant pas cet homme, le jeune homme enquête auprès des élèves en leur offrant une large somme pour qu'il leur désigne Samuel Paty. Quelques heures après **Abdouallakh Anzorov poste sur son Twitter une photo du professeur décapité**. Le tueur est arrêté par balles après avoir tenté de fuir.

Cas influent de la liberté d'expression, de la laïcité, Samuel Paty est décrit par beaucoup comme un héros de la laïcité. D'après Robert Badinter "L'État est neutre, ne favorise pas une religion, mais les protège toutes, également. C'est ça la liberté, et c'est ce que garantit la laïcité". L'assassinat de Samuel Paty était clairement une atteinte à ces droits et libertés. Quelle monstruosité face à notre passé républicain. Face à cette France laïque et égalitaire. Dans cette affaire, Abdouallakh Anzorov a puni, et plus encore, un enseignant qui a rempli ses devoirs d'enseignant et ses droits de citoyen. Tout a commencé avec cette caricature et Samuel Paty s'est terminé à cause de cette caricature. Face à ces actes, l'État doit-il renforcer l'enseignement de la laïcité ? Montrer et enseigner aux élèves que cette laïcité est un atout, elle soulève des questions sur la liberté de religion et la liberté de conscience. Il

est important de ne pas dévier de nos valeurs. Ici, la cible n'est pas seulement l'enseignant mais toute l'école étant "la fabrique des citoyens de demain".

Une France unie dans un élan de solidarité! Un **hommage à Samuel Paty** s'est tenu le dimanche 18 octobre 2020 dans toute la France où plusieurs milliers de personnes se sont mobilisés. Un second hommage a été rendu le 20 octobre dans la cour de l'université de la Sorbonne, emblème historique de la connaissance. De plus, une minute de silence et une sensibilisation auprès des élèves a eu lieu à la rentrée scolaire, le 2 novembre 2020.



#Je Suis Enseignant #Je défends la

liberté d'expression: deux mentions maintes fois exprimées, utilisées et glorifiées. De quoi rendre fier les enseignants, de quoi les soutenir en cette période. Les réseaux sociaux affluent de ces "hashtags" et soutiennent la cause de Samuel Paty. La population a connaissance de cette tragédie et chacun exprime son soutien. De plus les ministres semblent s'être mis d'accord sur la priorité à protéger les enseignants et élèves qu'ils soient en France ou à l'étranger.

«Tous et toutes nous ferons bloc. Ils ne passeront pas. L'obscurantisme et la violence qui l'accompagne ne gagneront pas. Ils ne nous diviseront pas. C'est ce qu'ils cherchent et nous devons nous tenir tous ensemble. La nation toute entière sera là à leurs côtés, aujourd'hui et demain pour les protéger et les défendre». «Un de nos concitoyens a été assassiné aujourd'hui parce qu'il enseignait, parce qu'il apprenait la liberté d'expression, la liberté de croire et de ne pas croire» : Emmanuel Macron.

Une répercussion internationale de l'affaire. « Nous avons bien sûr reçu de très nombreuses marques de soutien du monde entier. Ces marques me touchent beaucoup. Nous pouvons nous en féliciter. Mais il y a aussi des silences éloquentes. Et ces silences-là, aussi, ne seront pas oubliés. » C'est un message froid et glacial que le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères fait passer lors de la cérémonie d'hommage à la Sorbonne le 20 octobre 2020.

En Israël une vague de choc similaire à la France a heurté le pays tout entier et celui-ci donne son soutien. En Tunisie l'assassinat prend une ampleur importante également notamment sur les réseaux sociaux et au sein de la classe politique.

De nombreuses organisations comme Amnesty International ont soutenu le professeur et ont **condamné les horribles attentats terroristes qui ont eu lieu en France**. Il est important de souligner l'importance de la situation. **Samuel Paty est devenu une icône de la laïcité** et cette mort **traumatisante** nous rappelle à tous la réalité. Nous ne devons pas renoncer à nos droits ou les tenir pour acquis, **nous devons les protéger et nous devons nous battre.**

Cet homme, un professeur d'histoire ayant **grandi et ayant été éduqué par le système français dès son enfance.** Il prônait **la liberté d'expression et la laïcité.**

IV. Le gouvernement a-t-il un impact sur le respect de la laïcité en France

L'origine de la Loi: Le rapport Stasi

Depuis la fin des années 1980, le voile de l'islam en France a **suscité beaucoup de polémiques**. Les débats mettent principalement en balance la liberté de culte française et la laïcité. Au nom de cette dernière, les étudiantes qui portaient le hijab et refusaient de l'enlever ont été expulsées de leur établissement. Ces exclusions ont été prononcées par les **conseils de discipline des établissements d'enseignement** et certains ont été déférés au Conseil d'État sans qu'une jurisprudence claire soit établie. Le statut politique de la question n'aide pas la sérénité des débats. Une solution législative est donc envisagée. A cette fin, en 2003, Jacques Chirac, alors président de la République, **décide de créer une commission de réflexion «sur l'application du principe de laïcité dans la République»**. Il en a confié la présidence à **Bernard Stasi**, alors Médiateur de la République.

La commission est composée de vingt membres de divers horizons : enseignants, chercheurs, juristes, politiques, responsables d'établissements scolaires... Pendant près de trois mois, elle auditionne 140 personnes représentant la société civile, les partis politiques et les instances religieuses du pays, dont une centaine en séance publique.

Alors que depuis des mois le débat s'était focalisé sur la question du voile islamique à l'école et la nécessité ou non de faire une loi interdisant le port de signes religieux en milieu scolaire, Jacques Chirac a souhaité que le travail de la commission soit plus large et porte également sur la place de la laïcité dans le monde du travail, les services publics, les lieux publics, etc.

Toutefois, le foulard islamique a monopolisé les débats dans le champ médiatique, laissant apparaître les profonds désaccords de la classe politique.

En réponse à ce rapport, le président Chirac a appelé dans un discours du 17 décembre 2003 les Français à se rassembler autour du principe de laïcité, **« pierre angulaire de la République, faisceau de nos valeurs communes de respect, de tolérance, de dialogue »**. Ce même mois de cette même année, Jacques Chirac, suivant certaines recommandations de la commission Stasi, lance la rédaction d'un projet de loi sur le port ostensible de signes religieux. Son but est une entrée en vigueur de la loi concomitante avec le début de l'année scolaire suivante, c'est-à-dire septembre 2004.

"La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. "

Moyen employé pour régler les problèmes

Dans le domaine de l'éducation, la commission cherche à imposer un plus grand respect de la pratique religieuse et de la laïcité sans vouloir établir une hiérarchie entre les deux. La commission propose donc :

- l'enseignement accru de la laïcité et de la religion à l'école ;
- l'intransigeance face à ceux qui veulent modifier les programmes scolaires qui contreviendrait à leur foi religieuse (exemple : enseignement de l'évolution biologique) ;
- incorporer les fêtes religieuses non chrétiennes (Yom Kippour et l'Aïd el-Kebir) dans le calendrier des jours de congés scolaires et ainsi diminuer l'absentéisme.

Pap Ndiaye affiche de la fermeté

En septembre 2022, **313 atteintes au principe de laïcité** ont été recensées par des directeurs et chefs d'établissements dont la moitié appartenaient à six académies (Créteil, Toulouse, Nice, Versailles, Normandie, Paris). Quatre sur cinq sont dirigés par des étudiants et une nouvelle réalité est que la moitié se déroulent dans des **écoles secondaires**. L'université centralise les rapports jusque-là. Ce rapport mensuel est nouveau, il était trimestriel auparavant. Pap Ndiaye avait annoncé en juin vouloir **afficher ces rapports mensuellement, "pour plus de transparence"**, au risque d'attirer l'attention des médias sur ces questions.

Le ministère de l'Education nationale voit bien **l'impact des incitations des réseaux sociaux à violer la loi de 2004** en la matière. "Lors des entretiens avec les directeurs, les élèves ont répondu aux arguments avancés sur les réseaux sociaux", a révélé l'enquête de septembre. Pour autant, "une augmentation des signalements ne signifie pas une augmentation des violations avérées", le **caractère ostensiblement religieux** des tenues comme les abayas nécessite souvent des "guidages" pour "identifier la vérité". Les douze académies ont également relevé des « **points de vigilance** » liés à « la difficulté à caractériser le **désir des élèves d'exprimer leur religion** » ou « l'existence de tensions et de divergences d'interprétation dans les groupes éducatifs »



Face à la montée des phénomènes d'**atteinte à la laïcité**, Pap Ndiaye, ministre de l'Education, a décidé de **renforcer le suivi et l'accompagnement méthodologiques**, juridiques et humains des situations sensibles qu'il s'agit désormais de rendre systématiques dans les premier et second degrés. C'est l'objet du plan relatif à la laïcité dans les établissements scolaires structuré autour des quatre axes suivants :

1. Sanctionner systématiquement et de façon graduée le comportement des élèves portant atteinte à la laïcité lorsqu'il persiste après une phase de dialogue
2. Renforcer la protection et le soutien aux personnels
3. Appuyer les chefs d'établissement en cas d'atteinte à la laïcité
4. Renforcer la formation des personnels et en premier lieu celle des chefs d'établissement

Vidéo d'interview de Pap Ndiaye sur ce sujet:

<https://www.youtube.com/watch?v=tZVnb33pc6g&t=19s>

V.L'importance de la laïcité en France et de son respect

La laïcité nous unit et permet de vivre libres et égaux au quotidien, quelles que soient nos convictions. En France, elle est l'un des grands principes de la République : chacun est libre de croire en un dieu ou plusieurs, de ne pas croire, de changer de religion, d'adopter ou d'abandonner une religion. Elle permet une vie plus agréable à tout le peuple français, l'autonomie du citoyen et la coexistence des libertés

«La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Plus que ça, la laïcité est aussi une **notion philosophique**, car elle contient non seulement une théorie déterminée des rapports du politique et du religieux mais aussi une compréhension de la liberté humaine. Cette théorie plus ou moins implicite de la liberté est juridique d'un côté puisque la liberté est aussi l'effet d'une organisation juridique des paroles et des actes sociaux ; de l'autre côté, elle est proprement philosophique dans la mesure où la liberté est aussi certes une caractéristique psychologique ou psychique (que l'on peut assimiler au libre arbitre) mais surtout une caractéristique ontologique (« Qu'est-ce que l'être ? »), un caractère d'être de l'être humain.

Les limites de la laïcité

Le premier problème de la laïcité, source peut-être de nombreux malentendus, est l'absence d'une définition précise. Car, même depuis 1946, la laïcité est constitutionnelle, puisque notre « **République est laïque** », son contenu ne relève d'aucune évidence. Cela a été observé autour de contentieux judiciaires controversés, comme l'affaire dite "Baby Loup", une affaire mettant en cause le droit d'un employeur de licencier un salarié qui manifestait comme appartenant à sa religion, portant atteinte à la réputation du travailleur, et à la neutralité de l'entreprise vis-à-vis des utilisateurs: ou plus récemment il existe différents jugements de tribunaux administratifs sur le caractère laïc d'une crèche installée dans le hall d'une mairie. Et le débat public sur ce que sera ou non la laïcité, engagé par diverses personnalités politiques, ne fait qu'ajouter au sentiment d'ambiguïté, au point où la laïcité apparaît comme un mythe composé de mots que l'on peut sembler prononcer. Un mot même élastique puisqu'elle pourrait être, selon les positionnements, « ouverte » ou « fermée », ou même faire l'objet « d'accommodement raisonnable » sans que l'on sache bien quel pourrait en être le juge.

Devant cette incertitude du vocabulaire, la meilleure manière de définir la laïcité est de repartir du mode d'organisation social avec lequel les Lumières qui voulaient « chasser l'obscurantisme et le mystère » ont voulu rompre dans l'élan de la Révolution française.

VI. Conclusion

Suite à cela nous réalisons la difficulté qu'est d'instaurer la laïcité dans notre société et la maintenir, les lois n'empêchent pas les problèmes, les médias infligent une hausse considérable de ses problèmes, dues à de mauvaises informations empêchant le "vivre ensemble". Ces prises de liberté causent des horreurs comme le décès de Samuel Paty.

C'est pour cette raison que la charte de la laïcité est particulièrement mise en avant ces dernières années, surtout après la mise en place de la loi de 2004. Notre nouveau ministre de l'éducation en 2022, Pap Ndiaye, prouve de faire respecter ces loi du a d'immenses hausse des crime et irrespect au sein des écoles, ces dernier mois.

Malgré tout la prévention et la communication sont la clé, c'est également pour cela que cet article a été mis en oeuvre, pour permettre de mieux comprendre qu'est ce que c'est, qu'elle impact a-t-elle dans notre société, et montrer que beaucoup prouve d'agir contre ce genre de problème pour le bien être de notre société, favoriser la cohabitation entre les différentes cultures.

Lien :

<https://www.marianne.net/societe/pourquoi-nous-publions-les-caricatures-montrees-p-ar-samuel-paty-a-ses-eleves>

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/laicite-pap-ndiaye-affiche-finalement-la-fermet-e-20221109>

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/problemes-contemporains-de-la-laicite-publique>

<https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/270289-la-separation-des-pouvoirs>

https://www.lemonde.fr/idees/article/2007/08/02/retrocontroverse-1989-la-republique-laique-face-au-foulard-islamique_941317_3232.html

<https://www.erudit.org/fr/revues/sp/2009-sp04855/1064199ar/>